

Coopération décentralisée franco-malgache 2006-2010

**Par Mme Anjara MANANTSARA
Directrice Générale de la Décentralisation**

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation



CIEDEL
27 mai 2011

La coopération décentralisée vise :

- la promotion de l'amitié entre les peuples,**
- la promotion du développement économique, social et culturel,**
- et la consolidation de la démocratie, de la décentralisation et de la gouvernance locale.**

La coopération décentralisée peut consister en

:

- **des appuis institutionnels et au secteur privé,**
- **des échanges d'expertises et d'expériences,**
- **des échanges à caractère social, culturel et sportif, la protection de l'environnement ;**
- **l'amélioration du cadre de vie,**
- **tout autre domaine de développement identifié par les CTD,**
- **un jumelage.**

Coopération décentralisée franco-malgache

2006 – 2010

***5 ans de montée en puissance d'une politique d'appui
au développement local***

2006 : Assises de la Coopération Décentralisée

Un nouvel élan dans les relations de coopération franco-malgaches

23 collectivités françaises partenaires, **Ar 11,4 Milliards**

2010 : Atelier National sur la Coopération Décentralisée

Renforcement des acquis et coordination des partenariats

51 collectivités françaises partenaires, **Ar 23,5 Milliards**

*(11 Conseils Régionaux, 11 Conseils Généraux, 7 intercommunalités, 22 communes)
et les 6 agences de l'eau françaises, engagées auprès de 54 collectivités malgaches
partenaires*

Participation des collectivités malgaches :

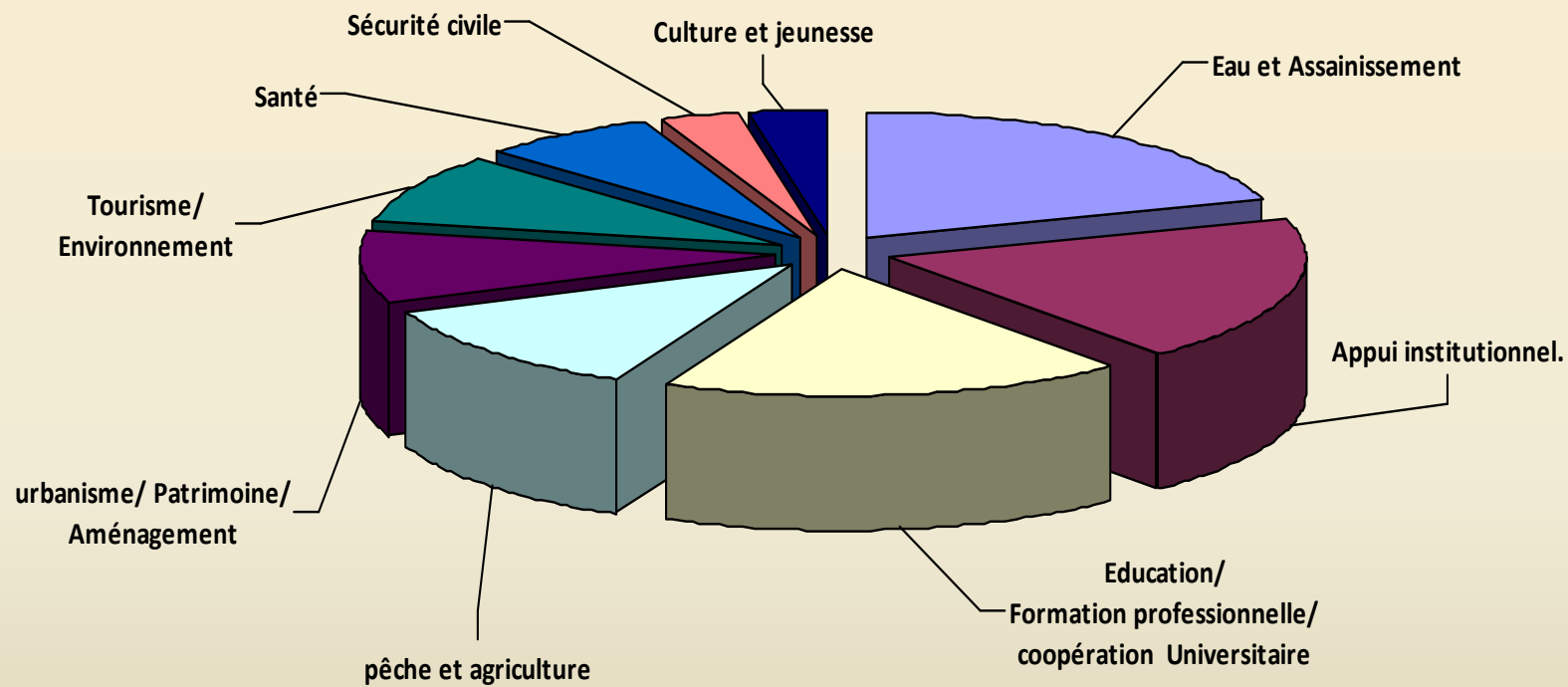
Quadruplé en 5 ans

2007 : Ar 17,8 millions

2010 : Ar 74,6 millions

Coopération décentralisée franco-malgache

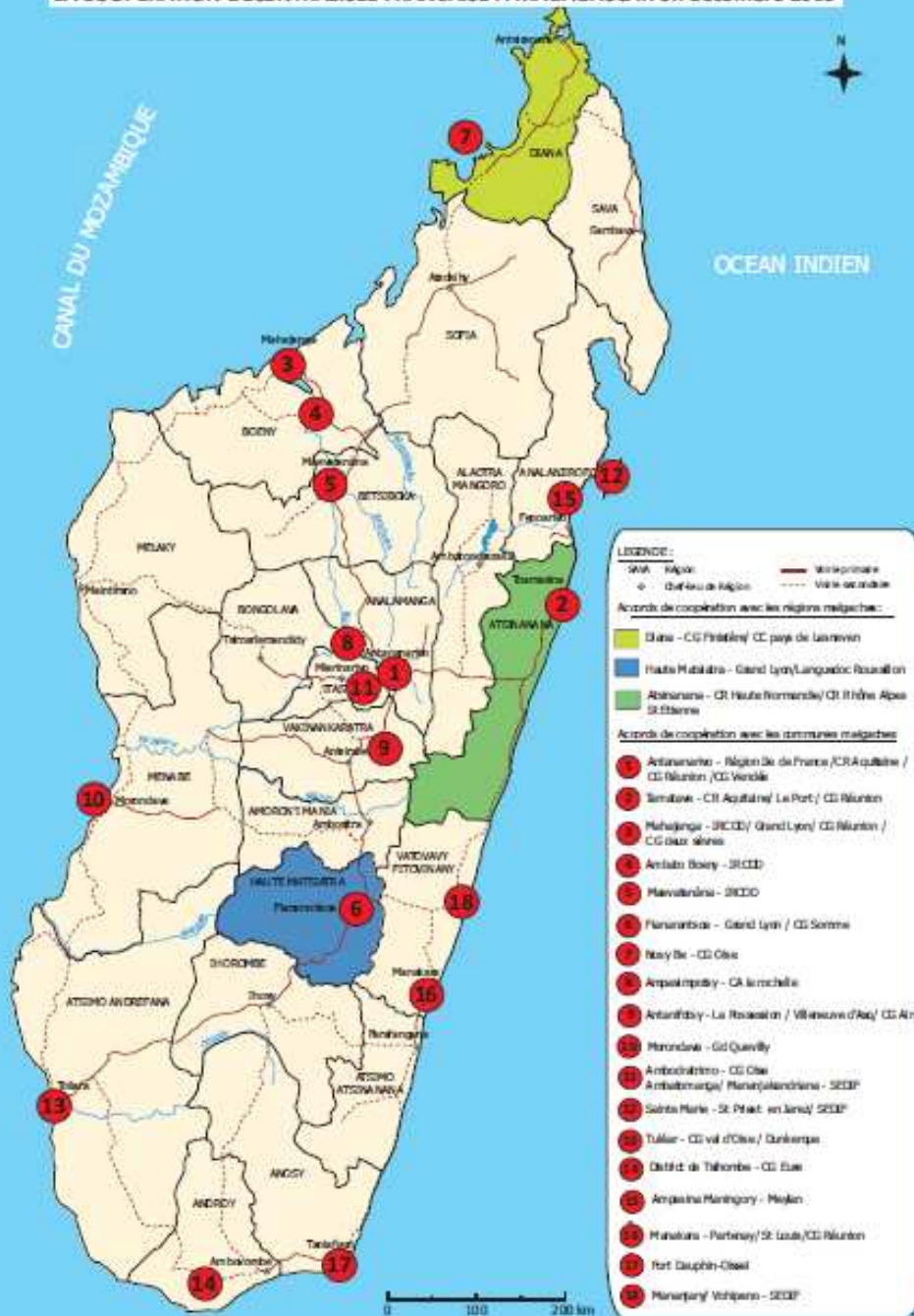
Répartition sectorielle 2010



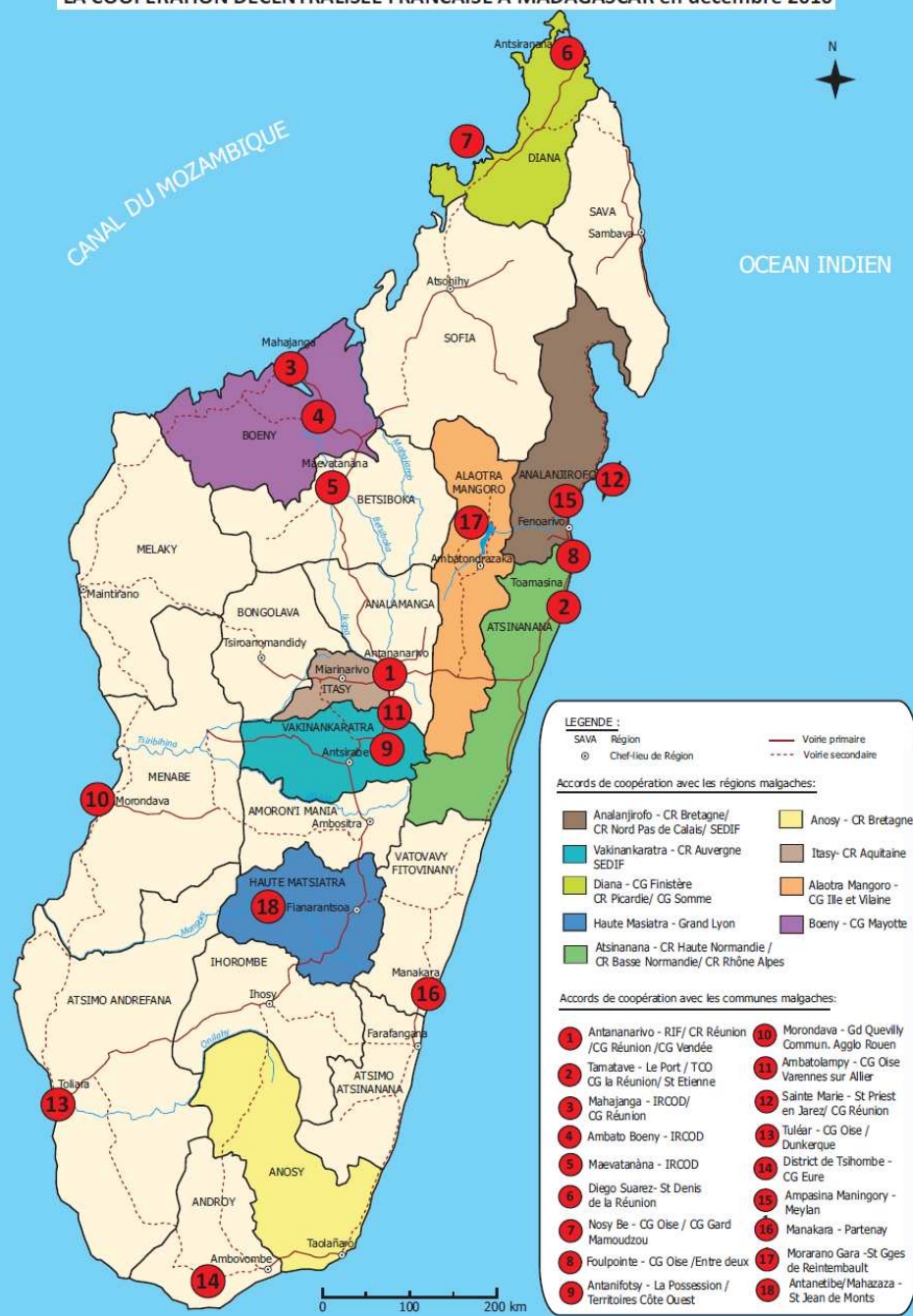
- Eau, assainissement : 1 500 000 €, soit 20% des sommes investies.
- Appui institutionnel: 1 400 000 €, soit 19 % des sommes investies.
- Education, formation professionnelle, coopération universitaire : 1 300 000 €, soit 18% des sommes investies.
- Pêche et agriculture : 900 000 €, soit 12% des sommes investies.

- Urbanisme, patrimoine, aménagement : 700 000 €, soit 9% des sommes investies.
- Tourisme, environnement : 650 000 €, soit 9% des sommes investies.
- Santé : 500 000 €, soit 7% des sommes investies.
- Sécurité civile : 200 000 €, soit 3% des sommes investies.
- Culture et jeunesse : 200 000 €, soit 3% des sommes investies.
- Artisanat, micro entreprises
- TIC

LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCAISE A MADAGASCAR en décembre 2005



LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCAISE A MADAGASCAR en décembre 2010



Les lacunes des relations entre CTD malgaches et la coopération internationale

- Initiatives prises dans le cadre de la coopération décentralisée très disparates, dans le sens où elles interviennent sur de nombreux territoires, dans de nombreux domaines, sans entretenir de véritable coordination entre elles.
- Les informations y afférentes sont également peu nombreuses et la majorité n'est pas disponible au niveau du Ministère chargé de la Décentralisation, Institution chargée de leur coordination.

- La décentralisation des moyens humains, matériels, et financiers n'est pas encore suffisamment effective pour que les staffs régionaux puissent :

- accomplir leur mission et en conséquence être capable de renforcer la coordination des actions qui ont lieu sur leur territoire et démarcher de nouveaux partenariats avec les collectivités étrangères.

La grande diversité des interventions des Partenaires Techniques et Financiers extérieurs sur les territoires et la divergence des stratégies menées renforcent ce constat.

DECRET N°2011-0033
relatif à la coopération décentralisée
et aux relations extérieures des CTD malagasy

La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée
(CNCD)

- Espace de dialogue et de concertation entre tous les acteurs de la coopération décentralisée. Placé sous tutelle du Ministère chargé de la Décentralisation
- Instance privilégiée pour promouvoir, coordonner et élaborer le cadre d'exercice visant notamment :
 - *La recherche d'une meilleure couverture spatiale et complémentarité des projets dans les interventions des partenaires ;*
 - *La facilitation des contacts internationaux et le portage des projets des collectivités territoriales malagasy ;*
 - *L'actualisation des informations relatives aux coopérations décentralisées existantes.*

La Délégation Nationale de la Coopération Décentralisée (DNCD)

1 Délégué recruté, rattaché au SG du Ministère chargé de la décentralisation et assisté par :

- un Service d'Orientation,
- Un Service de Documentation,
- et Un Service de la Communication.

Mission : Secrétariat permanent du CNCD, chargé de l'animation, du suivi et du développement de la coopération décentralisée.

- Site internet sur la coopération décentralisée opérationnel (appui financier du SCAC, Ambassade de France)

www.coopdecmada.mg

Lancement officiel : 09 juin 2011

- Association des Régions Malagasy en place et opérationnelle (ARegM)

Les orientations de la coopération décentralisée

Les Collectivités françaises, suivant leurs compétences, sont sollicitées dans les domaines suivants :

- Appui à la recherche, à la **formation professionnelle** et l'apprentissage.
- Appui au **développement culturel**
 - peut constituer un levier économique, à travers le soutien aux festivals et à la préservation-valorisation du patrimoine ;
- Appui au **développement économique**
 - via les CCI françaises et malgaches
 - à travers l'aide à la création de laboratoires ou de processus de contrôle qualité, de centres de gestion, de soutien à l'essor de secteurs comme l'agriculture, le tourisme,...

appui au développement culturel

- Capitalisation sur les projets communaux soutenus par le FDL (cofinancements ponctuels) ;
- Soutien au **développement régional et à l'aménagement du territoire**
 - à travers des échanges directes d'expériences et de compétences entre régions, en collaboration avec l'INDDL ;
- Appui à la formation du personnel paramédical pour la formation des sages femmes, infirmiers, anesthésistes, techniciens de laboratoire, kinésithérapeutes, manipulateurs en radiologie, techniciens orthopédistes, et du personnel soignant spécialisé en santé mentale.
 - via les 6 instituts de formation publics (ex-chefs lieu des provinces)

Merci de votre attention

Misaotra Tompoko!